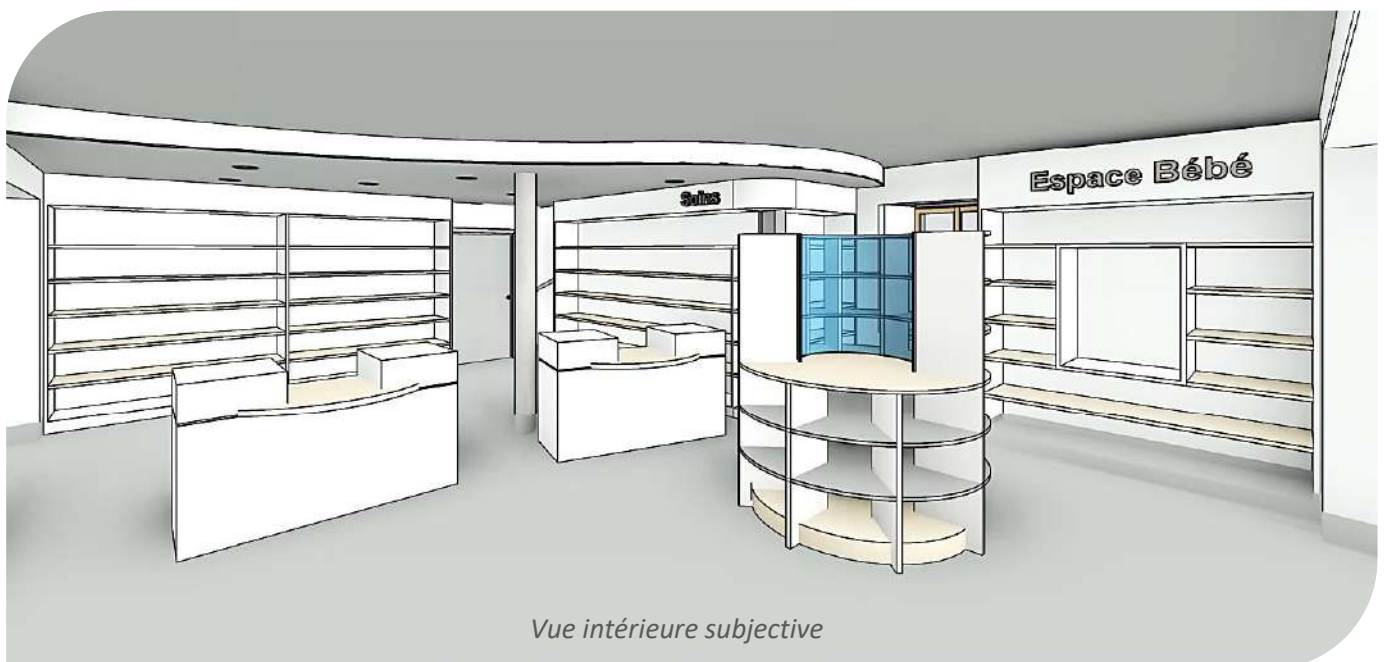


LE LIEN SORNACOIS

REGARD SUR L'AVENIR

Février 2020 N°105

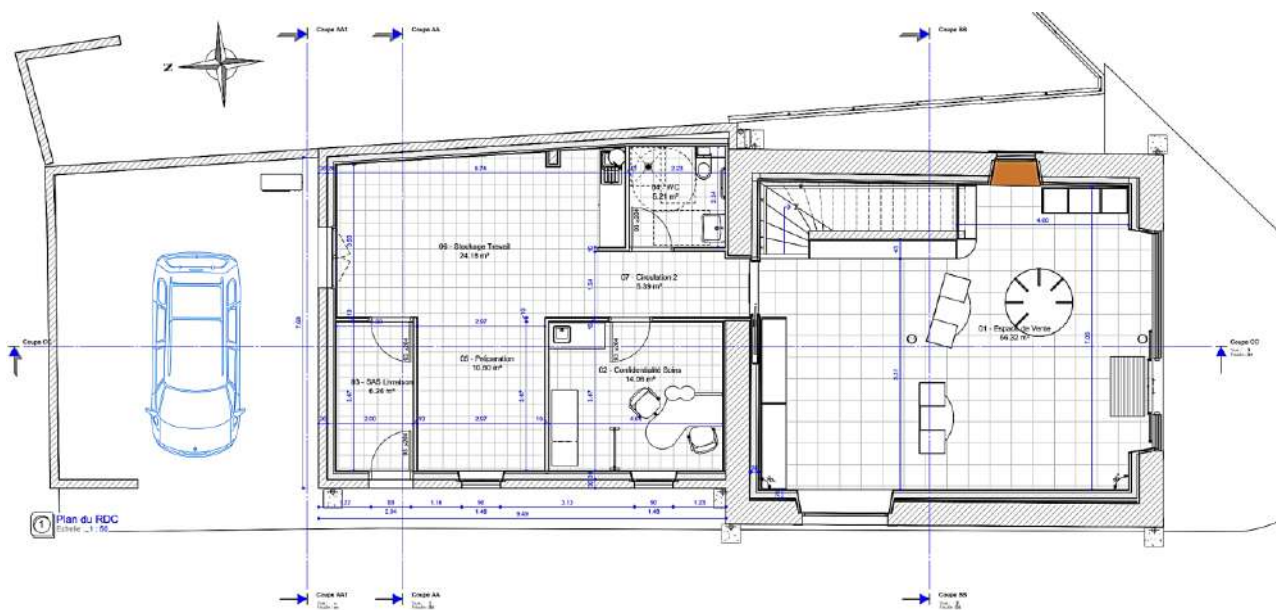
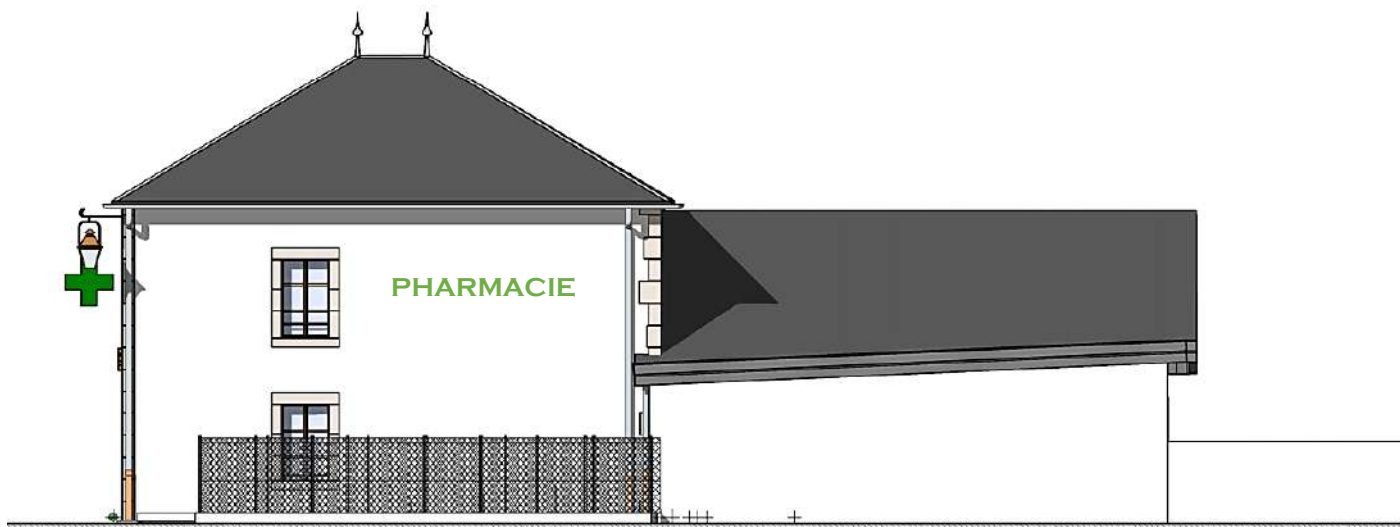


La Commune se mobilise pour pérenniser l'offre de service dans le bourg. Le présent projet vise à s'assurer du maintien à termes d'une pharmacie sur la commune.

Le local communal hébergeant actuellement la pharmacie est obsolète et trop exigü. Son extension n'est pas possible compte tenu de la surface parcellaire.

La municipalité souhaite, au départ en retraite du gérant en place, offrir à une nouvelle équipe un local fonctionnel en phase avec les besoins d'aujourd'hui, permettant de répondre à toutes les normes actuelles d'accessibilité, de confidentialité et d'offres de produits, de conseils et de services et à même de recevoir des évolutions que l'organisation de l'offre pharmaceutique imposerait dans l'avenir.

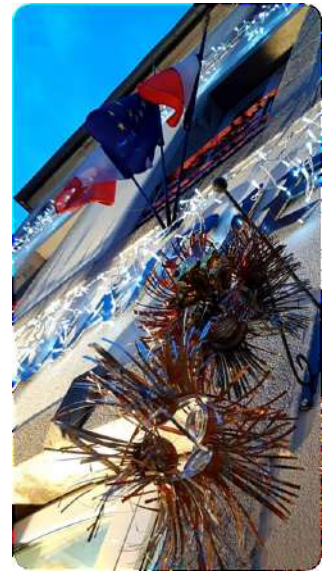
Suite à la réunion publique du Vendredi 8 mars 2019 où vous vous êtes exprimés sur les versions du projet « N°1 / bâtiment entièrement neuf » ou « N°2 / conserver et restaurer la maison Vervialle », le Conseil Municipal a délibéré le 10 Décembre 2019 et a approuvé l'avant-projet détaillé N°2 présenté dans ce bulletin.





INFOS COMMUNALES

En raison des élections municipales, vous ne trouverez pas dans ce dernier bulletin de la mandature, le traditionnel mot du Maire.



Les élections municipales auront lieu :

le **dimanche 15 mars** pour le 1er tour et le **dimanche 22 mars** pour le second tour.

Municipales : Comment sont élus les maires ?

Contrairement à une idée reçue, les électeurs ne votent pas directement pour le maire de leur commune.

Ils élisent les membres du Conseil Municipal, lesquels désignent, dans un second temps, le maire et ses adjoints.

Dans l'écrasante majorité des cas, le chef de file de la liste qui remporte l'élection est élu maire.

Le nombre de conseillers municipaux dépend de la taille de la commune.
Pour Sornac, il est au nombre de 15.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le scrutin majoritaire est la règle. Des listes sont constituées mais elles peuvent être incomplètes et ne pas respecter la parité hommes-femmes. Les candidatures isolées sont également autorisées. Et les électeurs peuvent rayer certains noms ou « panacher », c'est-à-dire ajouter sur une liste des noms appartenant à une liste concurrente.

Attention, il n'est pas possible d'ajouter le nom d'une personne qui ne s'est pas portée candidat.

Lors du dépouillement, on dénombre les voix obtenues par chaque candidat (et non par chaque liste). Pour être élu, à l'issue du premier tour, il faut remplir deux conditions : atteindre la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % + 1 voix) mais aussi recueillir un nombre de voix égal ou supérieur à 25 % des inscrits. Les sièges non attribués à l'issue du premier tour le sont au second. Les candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix complètent le Conseil Municipal.



Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** sont désignés selon l'ordre du tableau protocolaire après l'élection du maire et de ses adjoints (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité.



ETAT CIVIL

On nous prie d'annoncer la naissance de Marlon JOACHIM,
né le 17 Novembre 2019, à Brive-La-Gaillarde,
fils d'Antoine JOACHIM et de Sarah MORTREUX,
petit fils de Désirée et Paluche JOACHIM.

Naissance de Loïs BRUNET
le 26 décembre 2019 à Ussel,
fils de Jonathan BRUNET et de Mélanie WILHEMS
domiciliés 1 Laval.



Bienvenue à Marlon et à Loïs, nos plus sincères félicitations aux parents
et grands parents.

Décès le 14 décembre 2019 à SORNAC de Mme Adrienne PÉLISSIER veuve ONDET, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 91 ans.

Décès le 21 décembre 2019 à SORNAC de M. Antoine SIMONET domicilié à La Jalouste, AIX (Corrèze) à l'âge de 83 ans.

Décès le 30 décembre 2019 à MONTECH (Tarn et Garonne) de Mme Lucie BOYER, veuve Arfeuille, domiciliée 2 route de l'Etang à l'âge de 98 ans.

Décès le 26 janvier 2020 à USSEL de M. Raymond CHAVASTELON, domicilié 2 Eyragne à l'âge de 85 ans.

Sincères condoléances aux familles endeuillées.

L'année 2019 compte 2 naissances, hors de la commune,
0 mariage et 29 décès (dont 15 hors de la commune).

Précisions quant à la rubrique "Etat-civil" du bulletin communal :

Sont retranscrits dans cette rubrique, uniquement les actes figurant dans nos registres d'état-civil, à savoir :

- pour les naissances : naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune.*
- pour les mariages : mariages célébrés à la mairie de Sornac.*
- pour les décès : personnes décédées à Sornac (décès) et personnes décédées en dehors de Sornac mais domiciliées sur la commune (transcription de décès).*

Les personnes souhaitant annoncer tout évènement dans cette rubrique, peuvent bien sûr se rapprocher du service "Bulletin Communal" qui ouvrira une rubrique dédiée à l'annonce qu'on nous priera d'insérer dans la page d'Etat Civil.

INFOS COMMUNALES



Notre Sapin de Noel trônait comme chaque année, à cette période, devant la mairie.

Vous avez pu remarquer de nouvelles décorations qui ont été créées exclusivement par les membres du Foyer rural, section Atelier créatif.

Nous les en remercions vivement.

Merci à M. Henri JOACHIM qui a fait don de 30 euros à la Caisse des Ecoles.

Dans plusieurs bulletins, notamment le N° 99, il vous a été rappelé que pour permettre le passage de la fibre optique et pour la santé de nos routes communales, il était nécessaire de penser à l'égavage.

L'installation de la fibre est prévue au printemps.

Les propriétaires concernés vont recevoir, prochainement, un courrier leur demandant de procéder à l'égavage.

S'offre à eux, deux options :

A) Ledit propriétaire réalise lui-même les travaux ou le fait faire par une entreprise de son choix.

B) Il contacte la mairie au plus vite, pour bénéficier des tarifs d'une commande groupée, pour un égavage réalisé par un prestataire choisi par la commune aux mêmes conditions que le département.

Il faut savoir que la réparation d'un câble de fibre coupé par un arbre coûte en moyenne, entre 5000 et 7000 € et que **les propriétaires de bois non élagués seront tenus pour responsable de l'incident.**

La santé des routes dépend aussi du bon état de ses abords.

L'entretien d'une route coûte : 4500 € les 100 mètres.

La réfection coûte : 10 à 18000 € les 100 mètres

L'entretien d'une route non bordée d'arbres est divisé par 2.

C'est nos impôts qui en sont impactés.



INFOS COMMUNALES



Raymond CHAVASTELON est né à Sornac en 1934.

Il fut Conseiller Municipal et dut ensuite démissionner pour occuper un poste d'Agent Communal dans notre commune.

Puis vient le temps d'une retraite paisible, il fut très présent dans de nombreuses manifestations sornacoises.

Il était très souvent sollicité, avec son tracteur, afin de conduire un char pour la Saint Roch.

Amateur de pêche, il aimait retrouver des amis qui pratiquait ce loisir. Il adorait venir au stade pour assister aux matchs de foot le dimanche après midi.

Et là, les noms d'oiseaux fusaient. Il y avait du sport autant physique que verbal...

Adieu Raymond, tu vas nous manquer.

2 T2 sont actuellement disponibles à la location à Sornac.

Situés au dessus de la mairie (ascenseur), proches tous commerces.

Des maisons et appartements de particuliers sont disponibles également à la location ou à la vente.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie au 05 55 94 61 27

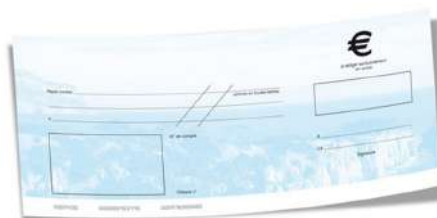


PAIEMENT DE FACTURES (EAUX, CANTINE, CARBURANTS)

Nous rappelons à nos usagers qu'il est possible de souscrire au règlement de factures par **prélèvement automatique**.

Merci de prévoir un Relevé d'Identité Bancaire et de s'adresser à l'agence postale pour l'eau et le carburant et à la mairie pour tous autres prélèvements.

Les règlements par chèque sont à transmettre **directement** à la Trésorerie de Bugeat,
3 rue de l'étang des Saules, 19170 BUGEAT.





L'ensemble de la brigade de gendarmerie
présente ses Meilleurs Vœux
à toute la population de Sornac.



Restez vigilants,

Des personnes se présentant sous une fausse qualité de gendarmes
tentent de pénétrer dans le domicile de particuliers sous de faux prétextes.

Quelques conseils de prévention :

- Demander à voir une carte professionnelle même si la personne est en tenue d'uniforme,
- Ne laissez jamais une personne entrer chez vous sans surveillance et a fortiori deux personnes,
- ne montrez jamais où sont "cachés" vos économies et vos bijoux,
- en cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17 devant ces personnes ou à appeler de la famille ou des voisins

**EN CORRÈZE,
DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2020
SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES
HORS AGGLOMÉRATION**



« Etre maître de son véhicule,
c'est pour un conducteur
se tenir constamment en état
et en position d'exécuter commodément
et sans délai
toutes les manœuvres qui lui incombent ».



La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants

Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos, et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...). À l'intérieur des logements, l'air est bel et bien pollué de manière spécifique par rapport à l'air extérieur.

La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme. Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.

Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur, que ce soit dans les logements ou dans les établissements recevant du public comme les écoles.

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...) ;
- Les centres de loisirs ;
- Les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

● $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme par mètre cube

SORNAC - ÉCOLE LUCIE ET ALBERT PANET			
ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR - RÉSULTATS AU 30/10/2019			
CLASSE	<u>BENZÈNE</u>	VALEUR-GUIDE RÉGLEMENTAIRE (valeurs-guides correspondant à une exposition long-terme)	VALEUR LIMITE RÉGLEMENTAIRE (valeurs au-delà desquelles des investigations complémentaires doivent être menées)
Maternelle	1,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
CP / CE1 / CE2	1,9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
CM1 / CM2	2,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
CLASSE	<u>FORMALDÉHYDE</u>	VALEUR-GUIDE RÉGLEMENTAIRE (valeurs-guides correspondant à une exposition long-terme)	VALEUR LIMITE RÉGLEMENTAIRE (valeurs au-delà desquelles des investigations complémentaires doivent être menées)
Maternelle	13 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
CP / CE1 / CE2	30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
CM1 / CM2	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$



INFOS COMMUNALES

La Croix Rouge d'Ussel gère une **vestiboutique**
qui est ouverte à tous
du mercredi au vendredi de 14h à 17h et
le samedi de 10h à 12h.



La structure est située 20 bis avenue Pierre Sémard à Ussel.
Joignable au 05 55 96 28 65.

N'hésitez pas à y faire un tour et à faire des dons de vêtements, de livres,
de jouets ou autres afin d'aider les plus défavorisés.

Facebook : USSEL CROIX-ROUGE - E-mail : ul.ussel@croix-rouge.fr

MISSION LOCALE



DE L'ARRONDISSEMENT
D'USSEL

PERMANENCES DELOCALISEES

A SORNAC

Les lundis 9/03 - 06/04 - 04/05 - 8/06 - 06/07

Les entretiens avec Mme LEGROS ont lieu, sur rendez-vous,
les après-midi à la Maison du Département de Sornac,

Si vous souhaitez la rencontrer, veuillez téléphoner au 05 55 96 27 69



LES RESTOS DU CŒUR
DE CORREZE

05 55 17 68 88

Passage les lundis après midi,
si besoin, n'hésitez pas à les contacter



VIOLENCES FAMILIALES :
TÉMOINS, VICTIMES, ...

ALERTEZ : 3919

numéro d'urgence gratuit et anonyme
accessible 7 jours sur 7

INFOS COMMUNALES



Décoration réalisée avec l'aide de Patricia Jarrige et de Marie-Christine LOGE

Cette année, M. le Maire et cinq de ses conseillers municipaux ont rendu visite à nos aînés, de 70 ans et plus, pour leur remettre un panier gourmand fortement apprécié.

Il était composé de : Bloc de Foie gras de Canard, Terrine d'oie à la Colombelle « L'authentique terrine », Gibelotte de canard sauce crémée et ses pommes de terres fondantes, Croustillants Orange/pépites de chocolat, Griotte & Miel Dessert de fruit, Apéritif aux cerises et piment, Papillotes Douceurs chocolatées et céréales craquantes, Truffes à la poudre de cacao.



Panier Ducs de Gascogne

Quant aux résidents de la maison de retraite, ils ont bénéficié d'une animation offerte, en partie, par la commune.



Pour les 35 personnes qui avaient préféré se retrouver autour d'un bon repas, c'est le samedi 23 Novembre qu'elles ont pu se régaler du repas préparé par le restaurant « la Fontaine » dans un très beau décor de fin d'année à la salle polyvalente.

Les jeux de Martine Chassaing et les blagues de Jacques Chamboux ont été très appréciés. L'après midi fut très festive. Rires et bonne humeur étaient au rendez-vous.



Simone BAZETOUX
aux commandes du tirage
de la tombola

Au menu :

Kir
Foie gras de Canard maison
Filet de merlu au beurre blanc
Plateau de fromages
Salade
Crème brûlée
Vins et café





A votre disposition, à la bibliothèque de Sornac

LA RENTREE LITTERAIRE :

Grand prix du roman de l'Académie Française,
 Prix Renaudot, Lauréate du Prix Décembre,
 Prix du Quai des Orfèvres 2020,
 Prix spécial FEMINA Essai



N'HESITEZ PAS A VENIR LES EMPRUNTER...

BIBLIOTHEQUE DE SORNAC – TEL. 05 55 94 53 95 – biblisornac@orange.fr

Ouvert le mercredi de 16h00 à 18h00 – le vendredi de 16h00 à 18h00 et
 Le samedi de 10h00 à 12h00



Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles
 pour assurer les permanences de la bibliothèque (1er étage de la mairie).

N'hésitez pas à appeler le 05 55 46 25 72.

Merci par avance.

GITES COMMUNAUX

Travaux

Nous profitons de la période hivernale pour réaliser un certain nombre de travaux dans les gîtes et ainsi améliorer leur confort.

Concernant les meublés de tourisme sur le camping, les volets en bois « côté stade » avaient besoin d'être remplacés. C'est l'entreprise Boivert qui est intervenue et qui a procédé à la pose de volets en aluminium sur cette façade la plus exposée aux intempéries. Les autres volets ont été repeints par un agent de la commune.

Des radiateurs-sèche-serviettes électriques ainsi que des colonnes de douche thermostatiques avec mitigeurs ont été posés pour les trois meublés du camping.

Nous avons remplacé également plusieurs matelas sur l'ensemble de nos gîtes.

Aux gîtes « Lemoine » (en bord de route qui mène au plan d'eau), ce sont deux barbecues extérieurs qui ont été remplacés avant la saison d'été.



Meublé de tourisme « Les Gentianes »

Réservation

Si vous êtes intéressés pour louer les gîtes communaux pour votre famille, vos amis, sachez que la location est possible à partir de 2 nuits.



Les 5 Gîtes Lemoine avec entrée indépendante

En période d'été (juillet-août), nous privilégions la location en semaine entière à partir du samedi.

Vous pouvez contacter le Service Réservations, ouvert les matins du mardi au samedi de 9h15 à 12h et les jeudis après-midis de 13h30 à 16h30 (brochure avec les tarifs disponible en mairie) par téléphone au 05 55 94 53 94 ou par mail à mairie-de-sornac@wanadoo.fr

Sur notre site internet, <http://sornac19.wix.com/sornac> (onglet « tourisme »), vous trouverez le descriptif de nos gîtes, les tarifs ainsi que le planning de réservations.

Nous serons heureux de vous accueillir lors de vos prochains séjours.

Les décisions des conseils municipaux sont résumées dans les pages qui suivent. Seules les délibérations concernant la sauvegarde du centre hospitalier d'Ussel et la motion de l'association de soutien au développement économique de Haute-Corrèze sont retranscrites en intégralité.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2019 À 20H

Date de convocation du conseil municipal : 25 octobre 2019

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, MM. DUTHEIL, GAUDONNEIX.

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, MM. DESHOULLERES, CISTERNE.

Haute-Corrèze Communauté : avis concernant le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce rapport issu des réunions des 18 février et 20 mai 2019, portant sur les charges liées aux transferts des compétences :

- de la collecte des déchets gérée en régie par les communes de Soursac, Latronche, Saint-Pantaléon ;
- du Relais Assistance Petite Enfance Itinérant (RAPEI),
- de la gestion, entretien et valorisation de la Tourbière du Longeyroux.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est créé entre un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) soumis au régime de fiscalité professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est amenée à se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges à l'occasion des transferts de compétences. Si le transfert de ressources fiscales est supérieur au transfert de charges, le versement d'une attribution de compensation permet d'assurer au profit des communes la neutralité budgétaire du transfert. Cette attribution de compensation est parfois négative, c'est-à-dire que le transfert de charges est supérieur au transfert de ressources fiscales, dans ce cas, c'est l'EPCI qui est en droit de demander à la commune une compensation financière pour la différence constatée. **L'intégralité du rapport est consultable à l'adresse : <http://www.hautecorrezecommunauté.fr/?s=clect>**

Révision du zonage d'assainissement : délibération post-enquête publique : Conformément à la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire. Le choix du zonage des eaux usées a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants.

Suite à l'enquête publique s'étant déroulée du 13 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus et suite à l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur dans son rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver les plans de zonage d'assainissement des eaux usées comme suit :

Zonage assainissement collectif : le Bourg, les Bouyges, les Chaux, la Vialle et le Champ de la Croix où la commune assure la compétence

Zonage assainissement autonome individuel : tout le reste du territoire communal qui demeure de la compétence du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'intercommunalité Haute-Corrèze Communauté.

Le zonage est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la préfecture. Il est également annexé au PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

SDAEP (schéma directeur d'alimentation en eau potable) : plan de financement de la mission « amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable » et adhésion au marché public de l'étude : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé une participation estimée à 1 706.80 € soit 20 % du coût de la prestation cartographie confiée au Syndicat de la Diège pour réaliser le descriptif détaillé du réseau d'eau potable communal imposé par le décret du 27 janvier 2012, et une participation estimée à 8 700 € soit 20 % du coût de l'étude concernant le réseau d'eau potable communal.

Ces deux prestations bénéficieront également d'une aide financière de 80 % (70 % de l'agence de l'eau Adour Garonne et 10 % du conseil départemental de la Corrèze).

Les élus de Haute-Corrèze Communauté, lors du conseil communautaire du 18 mai 2017, ont souligné la nécessité de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) sur le périmètre communautaire pour disposer d'un outil d'aide à la décision technique et stratégique en matière de gestion d'eau potable afin de garantir une eau en quantité suffisante et conforme en qualité dans les prochaines années.

Fonds de concours effacement de réseaux Route de l'Étang/rue de l'arbre de May : durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée : Une subvention d'équipement de 4 186 € calculée sur le montant des travaux réellement réalisés (30 %) a été versée au Syndicat de la Diège pour cette opération. Ce type de subvention est obligatoirement amortissable, quel que soit le seuil de population, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, compte tenu du montant de la participation versée, l'amortissement de cette dépense sur une durée d'un an (opération d'ordre sans décaissement).

Décision modificative n°2/Budget principal : Constatation subvention départementale et ajustement de crédits Programme de voirie 2019 : Le conseil municipal a constaté l'attribution de 25 000 € de subvention départementale pour le cheminement piéton rue de l'arbre de May et les dépenses moindres de rénovation de l'éclairage public et d'enfouissement de réseaux dans ce même secteur. Ces constatations et le reversement de l'association « office de tourisme du canton de Sornac » (7 843.52 €) suite à sa dissolution ont permis l'inscription de crédits pour la 1^{ère} échéance du prêt réalisé en 2019 et pour la réalisation en définitive des options du programme de voirie 2019.

Décision modificative n°3/Budget principal : Augmentation crédits travaux d'accessibilité club des mille sources et virement enrochements : Le conseil municipal, a approuvé l'inscription de 400 € supplémentaires concernant l'accessibilité du club des mille sources. Des constatations de recettes supérieures aux prévisions (vente de concessions cimetières, remboursement sur rémunération du personnel...) ont permis d'équilibrer cette modification budgétaire, et les crédits disponibles en fournitures de voirie ont été diminués pour inscription en section d'investissement de crédits pour des travaux d'enrochement à Clamoudeix et rue des Hortiaux (4 500 €).

Décision modificative n°2/budget eau et assainissement : réservoir de la station de pompage de la Vialle : Le conseil municipal, a approuvé l'inscription de 92 000 € de crédits pour remédier à la grande vétusté des équipements du réservoir de la station de pompage de la Vialle. Le report des opérations traitement de l'eau à Beaune, Interconnexion Beaune Combret et les crédits inscrits au chapitre dépenses imprévues ont permis d'équilibrer cette modification budgétaire.

Centre de gestion de la Corrèze : convention d'adhésion au service de médecine préventive : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée d'un an reconductible tacitement (durée maximale de 3 ans).

Les collectivités territoriales doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Elles peuvent soit créer leur propre service, soit adhérer à un service inter entreprise ou intercommunal, soit adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion, solution adoptée par la quasi-totalité des collectivités du département.

L'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19), partenaire du Centre de gestion, interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches et ce dans l'attente que le Centre de gestion trouve un prestataire à cet effet.

Centre de gestion de la Corrèze : renouvellement de la convention d'adhésion à la fonction d'inspection en matière d'hygiène et sécurité : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter la mission inspection proposée par le Centre de Gestion, et d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. Elles peuvent soit passer convention avec le Centre Départemental de Gestion, soit désigner, après avis du CTP (comité technique paritaire) / CHS (comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) leur propre ACFI. Cette mission donne lieu à remboursement au Centre de Gestion de la Corrèze.

Station-service / Durées d'amortissement : Considérant la mise en place en 2018 d'une borne d'appel pour mise en conformité, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la durée de 10 ans pour amortir cet équipement.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération de l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème indicatif de l'instruction comptable. L'amortissement est obligatoire pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4), dans toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Cette technique comptable permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre optique : lieu-dit le Palain : Le conseil municipal a pris une délibération pour enregistrement officiel du lieu-dit « Le Palain », inconnu des services fiscaux et du cadastre, tel que constaté dans le cadre de la numérotation obligatoire des propriétés des administrés pour le déploiement de la fibre optique.

Sauvegarde du centre hospitalier d'Ussel : Le maire souhaite faire un point sur la situation actuelle de l'Hôpital d'Ussel et sur un projet de réorganisation porté par quelques médecins et par la Direction. Il rappelle les difficultés auxquelles le Centre Hospitalier d'Ussel est confronté :

- Démographie médicale ; Difficulté de recrutement de praticiens hospitaliers ; Difficulté financière structurelle, existante dans tous les hôpitaux ; Niveau d'activités ; Niveau de tarification.

Il précise que face à cela, il ne faut absolument pas être défaitiste. Il convient de s'engager dans la concertation, avec tous les professionnels et partenaires de l'hôpital, de réfléchir et d'acter un plan d'actions concret, partagé par tous, avec une vision à long terme tant organisationnelle que financière, pour maintenir à Ussel un hôpital de services et non le voir dériver vers un hôpital de proximité.

Il est vrai que le Centre Hospitalier d'Ussel doit conforter son positionnement au sein du territoire haut corrézien par le développement de coopérations avec les établissements limousins, mais aussi avec des établissements du Puy de Dôme, comme il le fait déjà avec les centres hospitaliers du département. Cette restructuration devrait déboucher sur un réseau de soins de proximité regroupant tous les professionnels et acteurs de santé du territoire, quel que soit leur statut.

Pour autant cela ne sera pas suffisant. Il est donc important, en dehors de moyens supplémentaires qui s'avèreront indispensables, qu'en concertation avec tous, soit repensée l'organisation de l'Hôpital.

C'est dans cette optique que l'ARS (Agence régionale de santé), sollicitée par le Président du Conseil de Surveillance, avait proposé des groupes de travail.

Toutefois, en dehors de toute concertation digne de ce nom et sans association du Conseil de surveillance, et de son Président, un préprojet de réorganisation des services de Médecine et du SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) a été bâti au niveau de la direction.

Néanmoins, ce projet n'est pas partagé de la même façon par l'ensemble du personnel, non associé.

Aussi face à cette situation, le Président du Conseil de Surveillance a reçu une délégation intersyndicale du centre hospitalier pour répondre à l'urgence de la situation et pour les salariés, qui ne sont pas opposés à une réorganisation, il a également saisi l'ARS.

Il a demandé qu'une concertation très large soit organisée sur l'évolution de l'hôpital afin que tous les agents, le personnel administratif, les soignants et les non-soignants entendent les mêmes discours.

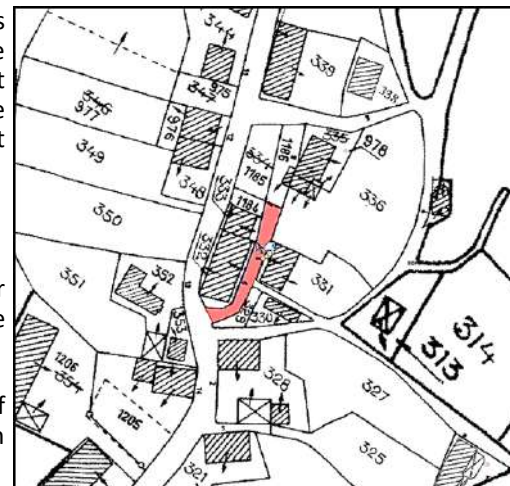
Ainsi le Président du Conseil de Surveillance, a déjà annoncé qu'il demandait :

- le retrait de ce projet,
- la mise en place d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.

Le maire propose à l'assemblée d'acter la démarche entreprise par le maire d'Ussel en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE et SOUTIENT la démarche du Président du Conseil de Surveillance ;
- DEMANDE le retrait du projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ;
- DEMANDE la mise en œuvre d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.
- APPROUVE, APPUIE et SOUTIENT le Président du Conseil de Surveillance dans son refus de laisser inscrire à un ordre du jour d'un prochain Conseil de Surveillance tout projet qui n'aura pas fait l'objet d'une réelle concertation et abouti à une construction d'un "fonctionnement collectif" où le centre hospitalier évoluera, enfin, en synergie avec les médecins généralistes et professionnels de santé et inversement, et sur une vision à long terme.



Déclassement d'une portion de voie et aliénation à Beaune :

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement puis à l'aliénation de la portion de voie communale figurant sur le plan de division ci-contre.

Les frais d'enquête publique, de géomètre et de rédaction de l'acte administratif par un juriste au prix de vente de 0.20 € le m², seront à la charge de l'indivision POMMET, demandeuse.

Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, mais implique l'aliénation de la portion de voie déclassée, une enquête publique est nécessaire.

A F F A I R E S D I V E R S E S

Déclassement et aliénation d'une portion de voirie au Champ de la Croix : délibération post-enquête publique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'enquête publique ayant eu lieu du 6 au 20 septembre 2019 et l'avis sans réserve du commissaire-enquêteur dans son rapport, a décidé de désaffecter le domaine non cadastré d'une contenance de 3a58ca joutant la propriété de l'indivision JOANEL au Champ de la Croix implantée de fait en bord de la voie communale adjacente à la D21 et son aliénation au prix de vente de 0.46 € le m², prix similaire au lot d'origine.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget : Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 comme suit :

	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2020
Budget principal	209 072,68 €
Budget de l'eau et de l'assainissement	140 225,00 €
Budget station-service	3 875,00 €

L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

CONSEILS MUNICIPAUX

Accessibilité du club des mille sources/Demande de subvention Départementale : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention au titre de la « mise aux normes et notamment mise en accessibilité des établissements recevant du public et sécurisation des équipements publics » à hauteur de 25 % du coût HT soit 1 353.55 € sollicités au titre de travaux estimés à 5 414.18 € HT soit 6 497,02 € TTC. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) validé par la sous-préfecture d'Ussel et par le conseil municipal par délibération en date du 28 Février 2017.

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2019 À 20H

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE
 EXCUSÉS : MM. VEYRES (pouvoir M. LOGE), GAUDONNEIX (pouvoir Mme CHASSAING), DUTHEIL (pouvoir M. MARLEIX)
 ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, MM. DESHOUIILLERES, CISTERNE.
 2^{nde} convocation en l'absence de quorum précédente réunion

Statuts de Haute-Corrèze Communauté : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé, les nouveaux statuts entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020 entérinant le retrait de la compétence optionnelle « création et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune de Couffy-sur-Sarsonne (actif de 344 466.64 €). Cette refonte statutaire fait suite aux délibérations communautaires n° 2019-03-27 du 27 juin 2019, n°2019-04-16b du 26 septembre 2019, n° 2019-02-09 du 15 avril 2019 et n°2019-04-16a du 26 septembre 2019.

TARIFS COMMUNAUX

Camping 2020 : Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, de fixer les redevances à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

TARIFS A LA NUITEE	
REDEVANCES DE BASE PAR NUITÉE, PAR PERSONNE	
Redevance campeur/emplacement y compris véhicule <u>sans électricité</u> : (réduite de moitié pour les enfants de moins de 7 ans) :	6 €
Redevance campeur/emplacement y compris véhicule <u>avec électricité</u> : (réduite de moitié pour les enfants de moins de 7 ans)	7.50 €
REDEVANCES ACCESSOIRES PAR NUITÉE	
Garage mort	4 €
hors saison (du 01/09 au 30/06)	2.50 €
Machine à laver par lavage :	3.70 €

Au-delà de 3 semaines, la somme à payer pour les semaines suivantes sera diminuée de 10 %.

Gîtes communaux 2020 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le tarif de prise en charge des 3 gîtes du camping et des 5 gîtes ruraux aux Chaux ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	F 3 Gîte « Gentianes »	F 5 Gîtes « Myrtilles et Bruyères »	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
Prise en Charge	30,00 €	43,00 €	44,00 €	40,00 €	30,00 €	45,00 €	32,00 €

Hausse tarif : prise en charge forfaitaire 1€ supplémentaire pour tous les gîtes. La prise en charge forfaitaire représente les frais fixes d'accueil et de ménage par gîte et par séjour (période continue pendant laquelle un seul locataire occupe un gîte).

Assainissement 2020 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer la redevance d'assainissement collectif ainsi qu'il suit :

	Part fixe*	m³
abonnés domestiques	48.25 €	0.853 €
abonnés non domestiques	72.75 €	

Hausse tarif : le prix moyen (sur la base d'une consommation de 120 m3) est porté à 1.50 €, condition d'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne depuis le 1^{er} juillet 2019

* Droit d'accès au réseau, location du compteur et participation aux frais fixes du service (réseau, captages, entretien, administration) par année civile en cours.

Salle Polyvalente Tarifs 2020 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020 :

ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A SORNAC				
Tarifs jusqu'à 72 heures de location		FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETES (location supérieure à 24h)* Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (location inférieure à 24h)		FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETES location de plus de 72 heures
		Salle seule	gratuite	Salle seule
Cuisine	38 €	Salle avec cuisine		
Vaisselle	70 €			

Le forfait énergie pour les associations ne tient pas compte des charges de chauffe.

Les tarifs de la salle aux particuliers et aux associations ainsi qu'aux particuliers extérieurs à Sornac restent inchangés. Merci de consultez le site internet de la Mairie ou se reporter au bulletin N° 102—Février 2019

**Pour les locations des week-ends (prise de la salle le vendredi jusqu'au lundi matin), le forfait énergie/24h complètes s'appliquera deux fois. Pour les particuliers (Sornac et extérieurs) et les associations extérieures à Sornac, le 1^{er} jour de location du contrat déterminera la saison applicable au forfait énergie sur toute la durée du contrat.*

 Hausse tarif : seul le forfait énergie pour la location de la salle seule par les associations sornacoises passe à 15 €.

Location foyer rural et club des mille sources 2020 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs suivants : **maintien de la salle gratuite pour les associations et du tarif de 51 € pour les particuliers avec application d'un forfait énergie de 15 € par location (associations et particuliers).**

 Hausse tarif : le forfait énergie passe de 7 à 15 €

Projet Pharmacie : APD définitif : A l'unanimité, le conseil municipal, a approuvé l'avant-projet détaillé estimé par M. Varieras, architecte, à 290 529.27 € HT soit 348 635.12 € TTC (études et travaux).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) « projet structurant : maintien des services au public en milieu rural » à hauteur de 35 %, au titre de la dotation de soutien public à l'investissement local (DSIL) sur 2 thématiques de la 2^{ème} enveloppe : « accessibilité aux soins » et « redynamisation des centres-bourgs », au titre d'un appel à projet ruralité de la région Nouvelle Aquitaine (50 000 € sollicités), de Haute-Corrèze Communauté (6 500 € sollicités), du département dans le cadre du dispositif contractuel 2018-2020 (20 000 €).

Ce projet vise à s'assurer du maintien à terme d'une pharmacie sur la commune. Le local communal hébergeant actuellement la pharmacie est obsolète et trop exigu. Son extension n'est pas possible compte tenu de la surface parcellaire. La municipalité souhaite, au départ en retraite du gérant en place, offrir à une nouvelle équipe un local fonctionnel en phase avec les besoins d'aujourd'hui, permettant de répondre à toutes les normes actuelles d'accessibilité, de confidentialité et d'offres de produits, de conseils et de services et à même de recevoir des évolutions que l'organisation de l'offre pharmaceutique imposerait à l'avenir.

Motion de l'association de soutien au développement économique de Haute-Corrèze :

Nous ELUS, du territoire de haute Corrèze, de Haute-Vienne et de la Creuse
Nous partageons une très vive inquiétude.

De sensibilités politiques différentes, nous sommes tous attachés aux valeurs de la République. Nous déplorons que :

- Des agriculteurs, des entrepreneurs, des associations ne puissent pas s'implanter, se développer, créer des emplois, travailler en paix sur notre territoire sans faire l'objet de malveillances, d'incendies et intimidations....
- L'économie liée à la sylviculture et à l'élevage ne puissent pas s'exercer en toute sérénité.
- La lumière ne soit pas faite sur les différents sabotages et différentes menaces de ces dernières années : Ferme de Saint Martial, Mécafor, Serre à Tomates, Eurovia, Entreprises Forestières, Ferme Bio de Pigerolles.
- Les élus de la République sont de plus en plus considérés comme des ennemis en ce temps où la mode est au rejet de la démocratie électorale.

Nous, ELUS, par cette motion nous demandons une implication plus forte de tous les services de l'Etat, pour nous aider à accomplir nos missions d'élus, qui sont de contribuer au respect de la démocratie et au développement de notre territoire, au profit de l'intérêt général.

En 2019, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sornac a reçu une subvention de 3500 € de la part de la Caisse Locale Sornac-la Courtine du Crédit Agricole.



Le Centre d'Incendie et de Secours est désormais autonome en terme de formation et en particulier dans le secours à personnes.

En effet, l'association a pu se munir de matériel onéreux tel que 3 mannequins de réanimation cardio-pulmonaire, de la documentation, un ordinateur portable, un écran de projection mais aussi une machine à fumée pour reproduire les conditions d'un feu de bâtiment en entraînement.

Equipement qu'ils devaient, auparavant, emprunter aux C(entre) d'I(ncendie) et de S(ecours) voisins.

La remise officielle du chèque s'est faite au cours de leur traditionnelle Sainte Barbe, le samedi 14 décembre dernier.



Les pompiers et leurs proches ont ensuite partagé des moments conviviaux autour d'un repas, avec les représentants de la caisse locale.



Il a été signalé une forte hausse du nombre d'interventions, 97 sorties en 2017, 116 en 2018 et 148 en 2019, avec un effectif de sapeurs pompiers volontaires qui n'augmente pas...

S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Conditions

- Avoir entre 16 et 60 ans
- Aptitude physique et médicale

Formation

Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans

Disponibilité

6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations
et conditions d'engagement sur pompiers.fr

pompiers.fr |

SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

NOEL A L'EHPAD de SORNAC



Cette année encore, le Père Noël est venu un peu en avance pour distribuer des chocolats aux enfants du personnel de l'EHPAD. Il en a profité pour montrer ses talents de danseur.



L'EHPAD s'est paré des plus belles couleurs de Noël.

Le personnel a fait un travail exceptionnel pour proposer une décoration festive pour la fin de l'année 2019.

A l'entrée, les résidents ont pu profiter d'une exposition exclusive des œuvres fabriquées au crochet par une des soignantes qui travaille auprès d'eux.



Sa maîtrise du crochet a fait l'unanimité.



Les enfants de l'école de Sornac sont venus chanter.



Les familles ont été conviées à l'EHPAD pour fêter Noël.

Après la dégustation du repas de Noël, les tables ont été poussées pour laisser la place au spectacle de chant et de danse proposé par le groupe folklorique ¹⁷ « La Sabotière ».





LA TRUITE SORNACOISE

Bilan mitigé

Voici l'expression qui résumerait bien 2019. Avec des chaleurs inégalées et des rivières bien tristounettes, notre plateau faisait bien pâle figure en cette fin d'été !

Avec le manque d'eau, la pêche souffre et le nombre de pêcheurs et de poissons diminue malheureusement.

Mais comme l'on dit ...

Le plan d'eau, lui, a procuré bien des joies à de nombreux pêcheurs, petits et grands. Particulièrement bien empoissonné, truites, carpes, perches et brochets ont pu en satisfaire plus d'un. De nombreuses belles prises y ont été faites cette année ! Le concours de pêche a été une réussite.

Afin de conserver cette dynamique, la vidange a eu lieu en novembre et nous avons pu constater que le poisson était bien là sauf la truite qui se fait prendre par le pêcheur très rapidement lorsque nous empoissonnons 5 fois dans l'année !

Carpes et gardons pour environ 600 KG, quelques belles perches et beaux brochets ont régalié notre journée.

Une partie du poisson a été conservée pour notre reempoisonnement, une autre a été vendue !

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué, malgré de nombreuses péripéties au succès de cette journée...

Nous pourrons grâce à certains étangs de locaux, assurer pour les années à venir un empoisonnement d'aussi bonne qualité...



A suivre...

D'ici là,

la société de pêche vous souhaite

une bonne année 2020.

FOYER LES TAMARIS

Aux Tamaris MAS-FO-MAS, le 30 octobre 2019, s'est déroulé le bal d'Halloween à l'initiative des résidents.

Après des maquillages personnalisés, l'après-midi dansante a été animée par Stéphane et Céline qui avait sélectionné une Playlist.

Les résidents étaient impliqués et ont pu apprécier cette journée qui s'est clôturée par la dégustation de gâteaux et d'entremets à la citrouille.



LE CAREME ARRIVE...



Le Carême commence le Mercredi des Cendres, soit le 26 février, et s'achève le Jeudi Saint, le 9 avril. La Semaine Sainte commence avec le dimanche des Rameaux le 5 avril. Le Samedi Saint au soir et le dimanche de Pâques, soit le 12 avril, sont des jours importants pour les Chrétiens... Célébrations diverses très marquées.

La durée du Carême – quarante jours sans compter les dimanches – est une période de dévotion associée à une alternance de jours de jeûne complet et de jours d'abstinence (jours maigres) que le catholicisme a institué au IV^e siècle. Le jeûne est allégé les dimanches et le jour de l'Annonciation, mercredi 25 mars, mais il n'est pas interrompu. Le Carême est un temps de préparation. La période de Carême doit être, pour les fidèles, un temps d'approfondissement et de détachement des biens matériels en attendant la fête de Pâques. En outre, la tradition de manger maigre – (c'est-à-dire de s'abstenir de viande et de plat à base de graisse animale) – se perpétue le Vendredi Saint. L'Eglise catholique demande aux fidèles de jeûner au minimum les jours du Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint. Le Mercredi des Cendres est précédé par Mardi Gras et le Carnaval, qui signifie « ôter la viande » (carnelevamen) en latin. Mais la pratique réelle du jeûne est difficile à mesurer. Les catholiques sont également invités à marquer le Carême en se privant d'une chose qu'ils aiment, pas nécessairement de la nourriture !... Durant ce temps de Carême, nous sommes invités à nous donner des moyens concrets, dans la pénitence et l'aumône pour nous aider à discerner les priorités de notre vie. Ce temps de Carême est un temps autre qui incite à une mise à l'écart pour faire silence et être ainsi plus réceptif à la parole des autres....

Je souhaite donc à toutes et à tous une belle montée vers Pâques.

« TON DIEU SERA MON DIEU... TA VIE SERA MA VIE » Rt1,8-21.

Ce titre que je choisis pour introduire ce petit article est un extrait d'un chant qu'on exécute lors des cérémonies de mariage. C'est cette fidélité pour la vie de mariage que je veux souligner.

Le Samedi 30 Novembre, Bernard et Chantal Marleix de Sornac ont célébré leur jubilé d'or dans leur union de mariage. Félicitation à eux. Oui ils méritent cet hommage parce qu'ils ont su garder leur union pendant ces cinquante ans écoulés. Une vie remplie de bénédictions et des épreuves qui n'ont pas manqué. Ils ont franchi ensemble des plaines de joie et surmonté également des montagnes d'obstacles. Ils sont revenus devant celui qui leur a donné la mission de s'unir pour toute la vie.

Une messe d'action de Grâce a été célébrée ce jour-là. Toute leur famille, amis et connaissances s'étaient rassemblés autour des « mariés ». Dans une prière accompagnée d'émotion, ils ont été bénis devant toute l'assemblée. Après la messe, une réception avait été préparée par les époux dans la salle polyvalente. Merci à Chantal et Bernard pour ce bon témoignage. Peu de couples arrivent à ces cinquante ans de fidélité. Qu'à cela ne tienne, je loue ce sens de rendre grâce. Vous pouvez célébrer la fidélité dans votre mariage même après une année car toute chose a un début et tout est don de Dieu.



A vous les familles.

Père Etienne TW.

CATECHISME :

Les rencontres Caté se passent très bien. Alice et Géraud SALAT, Léo MOEUF, Pierre DALLOUBEIX, Lélia COIFFARD et Timéo TEIXEIRA sont inscrits et suivent très assidûment les séances le mercredi de 14h à 15h.

Trois enfants se préparent au sacrement de la 1^{ère} Communion et un quatrième à la Profession de Foi.

Dates importantes concernant les rencontres à Ussel pour les 3 enfants qui se préparent à la 1^{ère} communion :

- **Samedi 28 mars** à l'Ecole Notre-Dame de 9h30 à 16h avec Messe des Familles.
- **Samedi 16 mai** à la salle paroissiale d'Ussel de 14h30 à 17h45, parents de 16h45 à 17h45 – Messe des Familles à l'église St Martin d'Ussel à 18h00.

La retraite de la Profession de Foi aura lieu le lundi 18 mai et le mardi 19 mai à St Exupéry les roches avec les enfants de tout le groupement.

Enfin, pour tous les enfants de Caté et leurs familles **Jeudi 21 mai**, jour de l'Ascension, **1^{ère} Communion** et **Profession de Foi**, à **SORNAC** à **11h00**.

Les réunions du M.C.R. (mouvement chrétien des retraités) et les rencontres chrétiennes avec les Tamaris ont repris leurs activités.

En Mars, nous aurons une **MESE**, **chaque DIMANCHE à 11h00**, les **01, 08, 15, 22 et 29**.



Messe des lumières à Sornac, le dimanche 02/02/2020
(Photo G. Chassaing, la vie corrèzienne)



Partage de la galette des rois au Presbytère
(Photo G. Chassaing, la vie corrèzienne)





INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE
DE SORNAC

ATELIER MEMOIRE

Exercices pour travailler sa mémoire et reprendre confiance en soi

L'ASEPT du Limousin dans le cadre de la prévention de la santé des séniors nous propose cet atelier mémoire, deuxième semestre 2020 à la Maison du Département à Sornac.



1 séance d'évaluation avant le cycle, 10 séances, 1 séance d'évaluation à la fin du cycle

Animé par un professionnel de l'association Siel Bleu

Coût : 20€ pour l'ensemble des séances + Adhésion annuelle à l'instance

Pensez dès à présent à vous inscrire

ATELIER NUMERIQUE INDIVIDUEL



Initiation aux nouvelles technologies :

- Créer une boîte mail, envoyer un courrier,
- Créer et utiliser un compte internet (Cesu, Améli, Impôt.gouv, Caisse de retraite, réseaux sociaux, ...)
- Initiation à Word,
- Utilisation basique de votre téléphone portable, votre tablette numérique, votre ordinateur portable ...

Tous les mardis matin de 9h00 à 12h00 à l'instance
(inscription obligatoire)

Pour tout renseignement, contactez Isabelle GUEROUAF au 05 55 96 02 58



Maison du Département et de Services au Public de Sornac

La Maison du Département et de Services au Public
vous propose:

1. Un espace Multimédia :

- 2 ordinateurs à disposition avec accès sécurisé, traitement de texte et tableur - aide à la navigation et consultation de sites partenaires.
- Possibilité de photocopier/faxer/scanner des documents administratifs

2. Un accompagnement pour les télé déclarations, consultations, inscriptions :

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurances Maladies (CPAM), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Pôle Emploi, MSA, Corrèze Boost Emploi (jeunes en recherche d'emplois de 17 à 30 ans), Impôts, Aides habitat ...

Vous pourrez rencontrer :

- Assistante Sociale du Conseil Départemental
- Référent RSA (Revenu de Solidarité Active) du Conseil Départemental
- Instance de Coordination et de l'autonomie du canton de Sornac
- Bureau d'Information Touristique de Haute-Corrèze
- Centre d'Animation de Haute Corrèze Communauté
- Mission Locale (Insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans)
- ADIL (Association Départementale Information Logement)
- Association Départementale d'Aide à Domicile Aux Personnes Âgées de la Corrèze
- Pôle emploi

L'accueil de la Maison du Département et de Services au Public de Sornac
est ouvert du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30
vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

tél : 05 19 07 81 62 e-mail : maisondepartementsornac@correze.fr



Depuis le 27 janvier 2020,
l'Agence régionale de santé (ARS)
Nouvelle-Aquitaine centralise
ses lignes téléphoniques pour proposer
un numéro unique
valable pour tous les départements
(prix d'un appel local, sans surcoût)

Ce dispositif a pour objectif d'assurer une réponse plus efficace et plus personnalisée
aux demandes téléphoniques.



RESULTATS FINANCIERS

TELETHON 2019

Nous remercions tous les participants qui ont permis de faire de cette journée consacrée au Téléthon, un succès : en commençant par les commerçants qui ont vendu les cases de tombola, les jacinthes et qui ont fourni des lots, les employés communaux pour leur aide administrative et technique.



Ensuite les associations ont développé des stratégies variées :

- Fabrication de savon par les résidents des Tamaris,
- Fabrication de décors de Noël par les enfants du périscolaire et les membres de l'atelier Art créa du Foyer Rural,
- Gâteaux offerts par les pompiers,
- Fabrication d'ouvrages tricotés par les tricoteuses de Sornac,
- Participation financière du Club de foot

Tout au long de la journée, différentes animations ont été proposées :

- . Petit déjeuner à la Fontaine,
- . Balade VTT et pédestre,
- . Repas convivial sur la place,
- . Dégustation de tourtous et de vin chaud,
- . Balade en calèche
- . Défi fil rouge



Il ne faut pas oublier la vente de livres qui a fait de nombreux heureux, le prix défiant toute concurrence (1 € les 3).

Pour rappel, la ferraille qui a été déposée au bâtiment communal, face à la station service, a permis de récolter la très belle somme de 774,40 €. Nous vous encourageons à continuer pour le Téléthon 2020. Les lundis après-midi, de 14h00 à 16h00.

Cette mobilisation a permis de récolter la somme de 3871.90 €. Pour l'année 2018, nous avons remis 2975.47 € à l'AFM.



C'est la participation de tout un village qui a permis ce beau résultat.

Nous vous attendons aussi motivés pour 2020.

Très bonne année associative.

L'association coordinatrice,

le Foyer rural de Sornac

INFORMATIONS

Toutes les activités du Foyer rural continuent en 2020 :

- | | | | |
|-----------------|---|-------------------|---|
| <u>Lundi</u> | : 18h30 à 19h30 | ... | Yoga |
| <u>Mardi</u> | : 17h00 à 18h00
18h00 à 19h00
19h00 à 20h00 | ...
...
... | Danse enfants
Entretien musculaire
Danse pour adultes |
| <u>Mercredi</u> | : 20h00 à 21h30 | ... | Arts créatifs |
| <u>Jeudi</u> | : 10h30 à 11h30 | ... | Entretien musculaire |
| <u>Vendredi</u> | : 19h00 à 20h00 | ... | Pilates |



Toutes les activités peuvent être pratiquées en prenant un abonnement ou en payant à la séance.

Elles sont ouvertes à toutes et tous. N'hésitez pas...

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Marie-Ange BRANDEBOUGER - 05 55 94 67 20 - Ma-br@orange.fr



MOIS DE FEVRIER

ANIMATIONS

Ça y est la saison 2020 est lancée !

Après avoir travaillé ensemble sur la nouvelle offre touristique, les éditions, le schéma de développement touristique,

le schéma d'accueil et bien d'autres missions...

Le personnel de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze vous accueille à nouveau dans les bureaux touristiques habituels, à compter du lundi 10 février.



Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h
Fermé au public le mardi après-midi et jeudi toute la journée



Un seul N° d'appel 05 19 60 00 30

Bilan des actions 2019 de l'association Arts et culture

Pour son exposition 2019, Arts & Culture, Sornac a proposé une découverte des coulisses du monde du spectacle. Ce voyage nous était proposé par l'intermédiaire de l'élément phare des arts de la scène et la seconde peau du comédien, au travers du costume de scène. Selon le vieil adage ne dit-on pas que « l'habit ne fait pas le moine » et pourtant dans le monde du théâtre il contribue à mieux appréhender le personnage, sa classe sociale, son caractère, son état d'esprit et l'époque dans laquelle il vit.

Le costume de scène fait partie intégrante de l'histoire qui nous est contée : décors, costumes et histoire étant finalement indissociables.

Cette exposition a été réalisée en collaboration avec le Centre National du Costume de Scène de Moulins, le Théâtre Opéra de Limoges, le Théâtre libre de Saint Etienne, le Théâtre de la Chélidoine, l'Association des Créateurs de Masques de Scène, et les Ateliers Pinton. **Cette exposition a réuni 824 personnes sur 15 jours.**

Parallèlement, en 2019, Arts et culture a proposé 4 concerts :

Le samedi 20 Juillet 2019 à 20h30, en l'Eglise Saint Roch de Sornac :

Los Gojats Del Porti

Chœur d'hommes, spécialisé dans l'interprétation des chants de toute l'Occitanie, afin de maintenir dans le temps les airs anciens et traditionnels de nos aïeux ; les chants étaient interprétés, pour une grande majorité en langue d'Oc ; le répertoire couvrait "le pais" allant du Pays Basque au Limousin en faisant étape à Argentaud avec des chants retraçant la vie des Gabariers. **126 personnes ont assisté à ce concert.**

Le Vendredi 26 Juillet à 20h30, en l'Eglise de Saint Setiers :

Le trio ALBORADA

Depuis 2005 Etienne Candela, Jérôme Grzybek et Mathieu Dutriat proposent un trio de guitare classique qui a su intégrer à son registre des pièces injustement méconnues, des œuvres contemporaines et s'est approprié un répertoire original d'une grande richesse. **Ce concert a réuni 63 personnes.**

Le samedi 3 Août à 20h30, en l'Eglise de Saint Setiers :

Gospel fusion

Gospel fusion de Limoges est né d'un quatuor dont les membres ont décidé de mettre en commun leur talent pour développer des actions sociales en pratiquant le chant gospel. Autour de Samuel Abudo et Rachel Maindo (solistes) Sandy Abudo (chef de chœur) regroupe tous les milieux sociaux, issus de différentes cultures, toutes les générations afin de développer le chant gospel. **Ce concert a réuni 129 personnes.**

Le samedi 10 Août à 20h30, en l'Eglise Saint Roch de Sornac :

Gaël Rouilhac Jazz Manouche

Assurément parmi les meilleurs représentants du répertoire jazz manouche, Gaël Rouilhac va au-delà de cette tradition musicale. Il apporte avec lui un sens de l'arrangement et de l'écriture sur des compositions originales où la complicité fait merveille entre les musiciens du groupe. **Ce concert a réuni 149 personnes.**

Les 4 concerts organisés par Arts et Culture en 2019 ont permis à 467 personnes de découvrir ou redécouvrir les différents répertoires proposés.

Ainsi Arts et Culture, Sornac a réuni 1271 personnes au cours des différentes manifestations organisées durant l'année 2019.

Programme 2020

Soirée au « Théâtre ce soir »
« Rue Courteline »Le samedi 11 Avril 2020 à 20h30
(Salle polyvalente de Sornac)

Georges COURTELINE, de son vrai nom Georges MOINEAU, est un auteur français né en 1858.

Auteur inclassable, il observe et s'inspire du comportement de ses contemporains qu'il côtoie dans ses activités de chroniqueur de presse et dans les brasseries où il passe le plus clair de son temps...

Georges Courteline se définit lui-même comme un observateur avisé de la vie quotidienne.

Il propose à travers ses saynètes, des tranches de vie réalistes, souvent cruelles mais toujours comiques

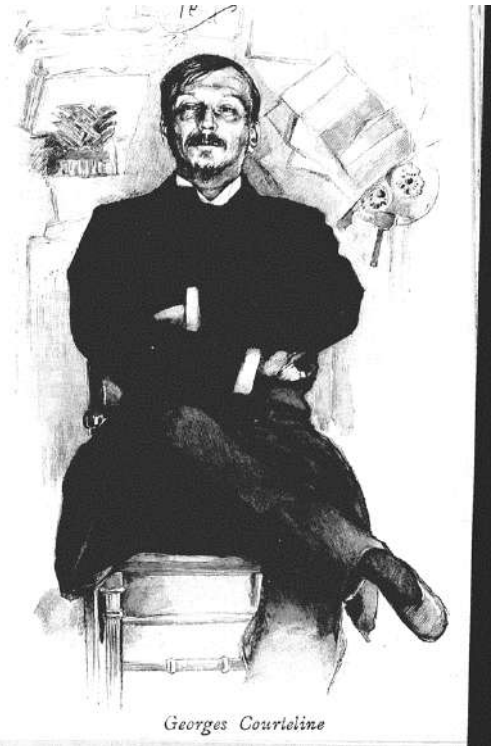
Ses pièces sont des croquis féroces des comportements et de la médiocrité de ses personnages.

Et malgré tout, on n'arrive pas à les trouver antipathiques.

Rares sont les personnages de Courteline qui sont totalement antipathiques, malgré leurs défauts, qu'ils soient orgueilleux, naïfs, stupides, arrogants ou seulement médiocres.

Le comique naît du contraste entre leur modeste condition et leur ego très développé : des fonctionnaires grisés par leur statut, des employés revendicatifs, des maris pleutres...

Qu'ils soient fonctionnaires, juges, policiers...Ils ont des noms souvent ridicules.



Réservez-nous votre soirée (auprès de Mme MAY joignable au 06 60 20 47 50) **et venez partager une soirée de détente et de rire. Tarif 12 €**

Autres projets 2020

- Du 26 Juillet au 9 Août 2020 Animalia : exposition sur la faune sauvage et la biodiversité.
- 30 juillet 2020 le Groupe « aVà orsica » chants polyphoniques corses



- Le 8 Aout 2020 « La route du Blues » Bobby Dirninger

APPEL À VOTRE MEMOIRE

ENTRER DANS L'HISTOIRE

Le service communication de la mairie et l'ICA de Sornac vous convient à partager un troisième moment de convivialité autour de l'histoire de Sornac.

Jeudi 30 avril à 14 heures

Salle de la Maison du Département (derrière la mairie)

Il sera question d'échanges, de souvenirs ou de découvertes pour certains.

A partir de vues anciennes de Sornac, tout particulièrement de l'église et des commerces, nous évoquerons la vie du village à cette époque.

Tout document, témoignage, qui viendraient enrichir ces thèmes seront les bienvenus.

En espérant vous compter parmi nous.

N'oubliez pas vos lunettes et si vous avez une loupe, n'hésitez à l'emporter.



Directeur de Publication : Jean-François LOGE

Comité de Rédaction : Martine CHASSAING
Danièle DECOSTERD

Page de Couverture : Eddy HERBAUT

Date de Publication : Février 2020

Impression : Mairie de SORNAC